

## AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER  
ADJOINT DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATTEL**

Le Conseil municipal de Boischatel lors d'une séance régulière tenue à l'Hôtel de ville le 16 décembre 2020, a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2020-1105**

*Adoption du règlement numéro 2020-1105 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732*

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à [direction@boischatel.net](mailto:direction@boischatel.net).

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**FAIT À BOISCHATTEL, CE 17<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020.**



**Daniel Boudreault**  
**Greffier-trésorier adjoint**

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier, certifie par la présente que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité conformément au règlement numéro 2019-1086 sur les modalités de publication des avis publics  
Donné le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.



**Daniel Boudreault**  
**Greffier-trésorier adjoint**

---